

Commune de Vuillafans	Procès-verbal du conseil municipal du vendredi 29 juin 2018
------------------------------	--

Date de convocation : 25/06/2018
 Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de membres absents excusés : 2
 Nombre de membre absent : 1

Le 29 juin 2018 à 20 h 00, le Conseil municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Gérard QUETE, Maire.

Membres présents : Gérard QUETE, Michel BOURQUIN, Claude CURIE, Bernard WOZNY, Bernard CARDEUR, Isabelle GASSER-BISE, Michelle HOUSER, Rémi JEANNINGROS, Michel MINARY, Sylvie PERRET-GENTIL, Colette THERAGE.

Membres excusés : Joël EME, Adrien ROMAIN.

Membre absent : Adeline CHEVENEMENT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.
 Sylvie PERRET-GENTIL est nommée secrétaire de séance.

Le conseil à l'unanimité des membres présents accepte le compte rendu du 25 mai 2018.

1°) – Vote de l'indemnité au comptable de la trésorerie d'Ornans pour la somme de 186,69 €

Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord pour l'indemnité.

2°) – Réajustement en faveur des abonnés pour les sommes perçues sur le budget eau, dues à des fuites entraînant des surconsommations

- Un réajustement en faveur des abonnés sera effectué par une écriture de régularisation sur le budget d'eau, en prenant 1800.00€ sur le compte 02 : dépenses imprévues pour créditer le compte 678 / 67 : autre charge exceptionnelle.
- Sur le budget assainissement il est nécessaire 1400.00€ du compte 022 pour créditer le compte 678/67

3°) – Demande de subvention auprès de la D.R.A.C. pour la réfection du toit de l'église

Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la réfection urgente du toit de l'église pour un montant de 4 396,40 €. Une demande de permis de construire est faite pour le pilier. Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord pour la demande de subvention.

4°) – Demande de subvention auprès de la D.R.A.C. pour l'étude sanitaire de l'ensemble de l'église

Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord pour la demande de subvention de 4 000,00 €, étude faite par Madame Gabriela GUZMAN.

5°) - Achat du module météo pour le journal électronique pour la somme de 5,00 € par mois

Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord pour l'achat du module météo pour la somme mensuelle de 5,00 €.

6°) - Proposition de la SAFER pour un échange de terrain sur le secteur de CROUX

Après présentation de la proposition de la SAFER, le conseil décide de maintenir la position de base de son raisonnement.

- A savoir que la partie de la parcelle plantée en vigne reste la propriété de la commune.
- Son exploitation par le ou les vigneron(s) ne fera pas l'objet d'une location.
- Que l'échange actuellement proposée par les services de la SAFER n'est recevable.
- Que le conseil est et restera attentif à l'évolution du devenir des vignes à Vuillafans et de leurs acteurs opérationnels.
- Que la volonté de voir aboutir ce projet ambitieux et fragile est intact.
- Que le conseil est très préoccupé de la santé financière de l'entreprise et qu'il aide par des moyens compatibles à soutenir l'exploitant le plus exposé.
- Qu'il est préférable actuellement de sursoir aux modifications foncières sans effets sur la situation actuelle

7°) – Décisions modificative budgétaires

Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord sur le montant du devis présenté par l'entreprise MD ZINGUERIE. Cette opération imprévisible lors de la confection du budget primitif, nous conduit à prendre une décision modificative sur les investissements communaux, soit : abandonner la réfection du toit du gîte pour un montant de 25000.00€ pour affecter 12000.00€ pour le toit de l'église au compte 2313 et d'affecter 13000.00€ pour l'installation des bornes électriques au compte 2135.

8°) - Décision modificative sur le budget communal portant sur la participation au syndicat scolaire pour une somme de 86 792,00 € au lieu de 83 000,00 € budgétisée au budget primitif.

Le conseil adopte la décision modificative budgétaire concernant le dépassement de 3692.00 € prévu au budget primitif annoncé pour 83000.00€, Monsieur Curie propose de prélever cette somme sur le compte 022 pour créditer le compte 65 548 autre contribution.

9°) - Devis de la pompe n° 1 à la station de pompage arrivée en fin de vie pour la somme de 4 156,80 € TTC présentée par GAZ ET EAUX

Le conseil à l'unanimité sauf Michel Bourquin qui n'a pas participé au vote, donne son accord pour le remplacement de la pompe, car une seule pompe fonctionne actuellement.

10°) Révision de la limite de propriété des parcelles de la succession PASTEUR

Le géomètre a indiqué que la limite du terrain communal est située en bas du talus. Monsieur le Maire propose de céder les 1 050 m² de talus à la famille PASTEUR pour un euro symbolique. Le conseil à l'unanimité des membres présents accepte cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Suivi de la proposition d'achat du bâtiment 1 route de Pontarlier

Le conseil municipal n'est pas intéressé actuellement par cette proposition d'achat de ce bâtiment de 130 000,00 €.

Echange de terrain avec Monsieur DUBOIS Daniel au SEUX et les GRANDES CHENEVIÈRES pour constituer une nouvelle parcelle constructible déjà viabilisée

Il convient en cette matière d'étudier le bien fondé de cette possibilité datant du mandat précédent et pour lequel il faut mesurer la valeur de l'échange. De juger l'impact à court terme et long terme sur la cohésion des acquisitions faite durant le mandat précédent et poursuivi par l'actuel conseil.

De prendre contact avec Monsieur Dubois Daniel pour connaître sa position actuelle.

Camping

Un bungalow sanitaire a été installé sur le camping pour juillet et août, il comprend deux douches, deux WC et quatre lavabos.

Communauté de Communes Loue-Lison

Le représentant technique de la Communauté de Communes Loue-Lison a été rencontré pour le transfert de la compétence de l'eau et de l'assainissement collectif par la communauté de communes Loue-Lison prévue le premier janvier 2020 ou 2026. Et de l'assainissement non collectif au 01/01/2019.

Il lui a été fourni 97 % des éléments demandés.

La qualité des renseignements ainsi que l'état des lieux fournis par Bernard Wozny et Claude Curie ont satisfait le représentant de Loue-Lison,

Rapport d'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes Loue-Lison :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) composée des représentants des communes composant la Communauté des Communes Loue-Lison créée le 01/01/2018, à remis après plusieurs réunions un rapport approuvé par délibérations et concernant les nouvelles compétences de la Communauté de Communes Loue-Lison, il comprend :

1. *Composition et rôle de la CLECT.*
2. *Évaluation des charges et recettes transférées.*
3. *Attribution de compensations prévisionnelles et définitives.*
4. *Rapport quinquennal.*
5. *Évaluation des charges transférées.*
6. *Évaluation de la compétence GEMAPI selon la méthode de droit commun.*
7. *Évaluation de la restitution de la compétence secrétariat selon la méthode de droit commun.*
8. *Évaluation du transfert de la compétence voirie selon la méthode de droit commun.*
9. *Montant des attributions de compensation 2018 selon la méthode de droit commun.*

Ce rapport a été voté favorablement par l'ensemble des membres présents au conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire
Gérard QUETE

Michel Bourquin

Claude Curie

Joel Eme

Bernard Wozny

Sylvie Perret-Gentil

Colette Thérage

Isabelle Gasser Bize

Michelle Houser

Bernard Cardeur

Michel Minary

Adrien Romain

Remi Jeanningros

Adeline Chevènement.